

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS à 3 HEURES DU SOIR.

MATAHITI 21. — N° 44.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mat 16 mati 1872.

Prix de l'abonnement (payable d'avance):

Un franc —
Six francs —
Trente francs —
Tous mois. — Un annuel : 10 francs.

Prix des Abonnements et les Annonces, s'adresser

INSTITUTION DE GOUVERNEMENT.

Prix des Annonces non comprises:

Les messages : 10 centimes ; 20 centimes.

Au-dela de ce tarif : 20 centimes.

Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décisions portant établissement d'un poste de police ; — créant une agence spéciale aux îles Marquises ; — allouant une indemnité pour les frais de nourriture d'une élève à l'école des sœurs. — Nomination.

— Arrêtés de la haute cour faites au nom de l'ordonnateur f.f.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Courrier du Chili. — Les mines de la Nouvelle-Calédonie. — Accès hydrographiques. — Nouveautés des ports de Papeete et Paperau. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société, aux îles de la Société,

Ve la disposition de l'article 1^{er} de la décision du 9 octobre 1871 concernant le service de la police :

Vu l'article 34 de la convention du 5 août 1847, l'acte du Protecteur et l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCISONNÉ :

Un poste de police sera établi dans le local prédominamment occupé par les officiers de police.

Un motot a pied sera mis à leur disposition. Le poste de police sera placé dans un bâtiment appartenant au gouvernement et sera administré par un agent chargé de déterminer les individus surdésensibles les cas privés par l'article 1^{er} de la décision sus-avisée.

Le directeur des affaires indigènes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée au *Message de Tahiti* et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mars 1872.

GIBARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Directeur des affaires indigènes,

Doreck.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'arrêté du 29 janvier 1872 portant organisation du service des contributions ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 1864 créant une agence spéciale à Papeete.

Vu l'arrêté du 29 janvier 1872 sur le service des contributions aux îles Marquises ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCRÈTS :

Art. 1^{er}. Il est créé à Taobae (îles Marquises) une agence spéciale. Les dispositions de l'arrêté du 1^{er} février 1864 relatives à l'agence spéciale de Paperau sont applicables à l'agence des Marquises.

Art. 2. L'envoi de recevoir des contributions créée par l'arrêté du 29 janvier 1872 comprendra :

1^{re} La recette de toutes les contributions publiques et autres produis du service Local ;

2^{me} Comme agence spéciale, toutes les dépenses urgentes, soit celles de l'Etat ou du service Local.

Art. 3. Les attributions des résidents ou maîtres d'îlots qui seront conférées. Il prendront en charge les rôles et l'argent qui lui seront remis par l'ordonnateur, également ses fonctions de comptabilité.

Tes instructions de l'ordonnateur régleront les rapports du comptable avec l'administration et le comptable supérieur.

Art. 4. L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 11 mars 1872.

GIBARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GAY.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 11 mars 1872, prise sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Martin Buchey, écrivain de marine, a été nommé receveur du service des contributions et agent spécial à Taobae (îles Marquises).

Prix des Annonces non comprises :

Les messages : 10 centimes ; 20 centimes.

Au-delà de ce tarif : 20 centimes.

Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vi la demande formée par le sieur Chebret dans le but d'obtenir la concession d'une demi-heure pour sa fille à l'école des œuvres Saint-Joseph du Cluny à Papeete ;

Vi les arrêtés des 7 novembre 1857 et 8 octobre 1863 ;

Attendu qu'il est nécessaire de ménager les ressources que le budget local affecte au développement de l'instruction, afin d'en faire pour un plus grand nombre de familles ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur :

Le conseil de l'instruction publique entendu,

DÉCRÈT :

Il n'est point accordé de bourse à la demoiselle Louise Chebret ; il sera payé seulement à Mme le directrice des œuvres de l'école des œuvres une indéménage de trois cent soixante francs, pour la bourse de la colonie, chapitre IV^e, article 1^{er}, § 5, *Institution publique*.

Cette allocation est destinée à couvrir les frais de nourriture qui sont à la charge de l'institution pour l'enfant qui, entrant à l'école le matin, n'en sort que le soir après la fermeture des classes.

La présente décision, qui aura son effet à compter du 15 mars courant, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 14 mars 1872.

GIBARD.

Par le Commissaire Commissaire de la République :

L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHTIENNE

Première Session de l'année 1873

PRÉSIDENCE DE M. DU BUISSON DE LESCOY.

Arrêté du 20 janvier 1873.

N° 187. — Entre Roohivine à Faniere, conducteur de la brousse de l'île de Tahiti et son épouse, une femme qui porte son nom personnel et porte le nom de son époux Marpi à Tihora, présente à l'avocat, qui l'auteurise à faire une partie de l'affaire. Elle a été mariée à l'île de Tihora, dans l'archipel des îles Marquises, le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été mariée à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

E. Tihora a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été mariée à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur. Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Il a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1871, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et a été marié à l'île de Tahiti le 1^{er} juillet 1872, par l'agent de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Samedi 16 mars 1872.

1872, jusqu'à ce qu'il résultât que la terre Aishan, qui délimite au nord par la rivière Techarabi, ait été prisée par le propriétaire, qui gère par la terre Techarabi, et que l'ouverture de la route soit terminée jusqu'à la gare de la terre Manimaura est de 52 mètres 50 (brasées environ), et sa largeur, depuis le chemin qui conduit au phare à l'est jusqu'au bord de la mer et à l'ouest, de 152 mètres (57 brasées environ);

Quo la terre Manimaura est limitée au nord par la terre Aishan, à l'est par la terre Techarabi, au sud par la terre Manimaura, et que l'ouverture de la route soit terminée jusqu'à la gare de la terre Aishan jusqu'à la terre Manimaura 2^e, 69 mètres (39 brasées environ), et en largueur, du chemin qui conduit au phare jusqu'à la mer, 152 mètres (57 brasées environ);

Oui les parties en leurs dires et nouvelles observations;

Oui le ministère publie en ses conclusions;

Attendu que les quatre parties échangent à l'audience ont reconnu que elles n'avaient rien à dire contre le rapport de la commission; attendu que le rapport semble dès lors avoir attribué aux deux terres en litige leurs véritables limites;

Par ces motifs,

La haute cour, après en avoir délibéré, honnologue ledit rapport, et en adoptant les conclusions, dit "que la terre Aishan, propriété de Tugmara, n'a pas de limite à l'ouest par la terre Techarabi, à l'est par la terre Techarabi, au sud par la terre Manimaura 2^e et à l'ouest par la terre Manimaura 1^e, et que la terre Manimaura 2^e, propriété communale du Togapuquatera à Tamarai, de Mestua à Nakurina de Tepipun et Matashipa à Aiziv., de Yerii à Tapurri à Teao, de Nishi à Tapurri à Teao, de Pori à Tapurri à Teao et de Opua à Tapurri à Teao, et que la terre Manimaura 2^e, 69 mètres (39 brasées environ), et en largueur, depuis le chemin qui conduit au phare à l'est jusqu'à la mer et à l'ouest, de 152 mètres (57 brasées environ);" dit que les conclusions concernant ces deux terres seront rectifiées conformément au présent arrêt, et condamne les intimés en tous les dépens de première instance et d'appel.

Uniforo hia na tomote o teienni i na Kima mai te an i teienni fassas raa; o te fassautu no i tui pei mai e na ratore e aufau te manu tama atoa te ravo raa matamia e to te horo raa.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire de la République ne recevra pas le mercredi 20 mars.

Courrier du Chili

Valparaiso, 3 novembre 1874.

La fondation d'une nouvelle compagnie de navigation à vapeur que l'on pense établir entre l'Europe et le Chili, par la voie de Magellan, est certainement l'un des événements qui ont le plus occupé l'esprit des hommes depuis quelque temps.

La société n'est pas anonyme, mais en tout cas.

Les vapeurs porteront le pavillon français, parce que comme il existe en France des droits différenciels, la compagnie devra profiter des avantages qu'offre ce pays aux navires nationaux.

Les capitaines et les commerçants trouvent, par-là, cette affaire très avantageuse, en ce qu'il n'a rien d'étonnant en regard au grand trafic qui se fait entre l'Europe et le Pacifique. La Compagnie Franco-Sud-Américaine peut donc être considérée comme un fait important, non seulement pour les causes qui nous en avons donné, mais aussi d'autres encore que tout le monde connaît.

M. Louis Pagnon et Augustin Fontaine, propriétaires et commerçants de cette ville, ont présenté au Congrès une demande sur un projet qu'ils ont d'établir un service de remorqueurs dans le dé-

troit de Magellan, pour y remorquer les bâtimens qui font le voyage de l'Atlantique au Pacifique et reciproquement. Ils ont rendu d'importants services à leur patrie, mais leur succès fut éphémère, car il manqua encore, entre la partie sud du pays dans la Cordillère, celle qui doit unir la ligne entre Rio Cuarto et San Luis et qui sera terminée à la fin de ce mois. Alors les communications télégraphiques seront complétées jusqu'à Mendoza et nous aurons des nouvelles de Buenos-Ayres en quatre jours seulement, jusqu'à ce que soient terminés les travaux de la Cordillère qui sont les plus difficiles.

Nous savons par les journaux d'Aconcagua que dans les premiers jours de cette semaine on a commencé les travaux pour la pose du télégraphe entre la ville des Andes et celle de San Felipe; ils doivent être maintenant terminés. Le trajet qu'on a suivi pour établir la voie de communication a été suivi par le chemin de fer, et les travaux ont été commencés à l'endroit même où devait être construite la station du Sea Felipe.

Nous devions d'écrire ces lignes lorsque nous avons appris par un passage d'une lettre de Mendoza publiée par le *Ferrocarril*, que le télégraphe transandin atteint cette ville, et que le fil est également établi en tout ce qui concerne le territoire argentin.

Savant le *Bulletin de la Sociedad Nacional de Agricultura*, l'aspect de l'année agricole n'était pas des plus favorables, au milieu d'octobre.

On avoua d'abord que les pluies répareraient les dommages causés par la sécheresse, mais on a reconnu depuis qu'ils avaient été pires que le mal.

Il faut cependant espérer encore quant à la prochaine récolte de céréales, mais on a des craintes malheureusement trop fondées qu'elles soient très défaillantes et de très bonne qualité, car un hiver pluvieux a succédé à un printemps excessivement nuageux. Cependant un changement atmosphérique dans cette saison pourrait encore, peut-être, faire changer cet état.

Nous savons qu'à la commencement du mois de janvier prochain, partit pour l'Europe une commission militaire, présidée par le colonel Don Emilio Solomayor, dans le but d'acheter toute sorte d'armes pour l'armée, pour le service de la frontière, de la garde nationale et spécialement des régiments d'artillerie et de cavalerie.

Nous savons également que le lieutenant-colonel Don Thomas Walton Smith, venu à Valparaiso, a écrit un ouvrage sur la formation géologique des terrains de la région minérale de Caracoles, et qu'il explose au même temps d'importantes considérations sur les îles du Chili et de la Bolivie.

Quant aux mines, la faible et l'honorale se disputent la palme: la première bordant de diamants et de perles le chemin de la fortune. La seconde gisant d'épines le chemin de la fortune. Quelques a raison? Nous inclinerons presque pour la seconde, car toutes les veines de richesse ont été acquises par le secrétariat, comme une preuve que pour arriver à posséder l'or, il faut passer par bien des peines et par de tristes disillusion.

Valparaiso, 18 novembre.

Les armements. — On rédout les difficultés avec l'Angleterre, qui élève des réclamations contre le Pérou. Il est probable que l'on pourra échapper à l'escroquerie. En attendant, le ministre de la guerre a déclaré au Sénat que le gouvernement avait commandé en Europe l'achat de trois mille fusils du meilleur système et qu'il conservait cent mille pistolets; mais que l'armement qu'on avait acheté n'était pas suffisant et que rien n'avait été commandé pour l'artillerie.

Une commission de marins, nommée par le gouvernement pour faire un rapport sur le genre de navires qu'il convient de faire construire pour notre marine militaire, a répondre qu'en devoir contrain de faire en Europe deux navires monitors blindés d'une valeur de huit cent mille pistolets chaque.

M. Williams Bechtel, commandant de notre flotte, a donné un rapport recommandant à ce que les navires blindés soient d'un prix d'environ six millions de pistolets chacun, et construits dans certaines conditions qui favorisent des navires de première qualité comme armement et comme défense.

Le minerai. — Les richesses de Caracoles continuent à appeler l'attention, et bien de se contredire, les nouvelles reçoivent chaque jour une éclatante confirmation; on voit qu'il se forme un nombre énorme d'associations de compagnies ou de sociétés anonymes, tant pour l'achat de parties (bourses) de mines, soit pour des spéculations industrielles ou des expéditions de recherches (travers), etc.

Il s'est fait aussi beaucoup de transactions en schats de mines ou de barres.

Par lettres écrites de Mejillones, en date du 31 octobre et du 6 novembre, on confirme que la mine Deseada est la plus riche de cette région.

Cette mine possède en mètres, à la vue, une valeur de douze cent mille pistolets, qu'on ne peut extraire facile de bras; il y a une valeur égale en minerai connéché et en sacs prêts pour l'exportation, mais qui ne peuvent sortir par faute de moyens de communication.

On peut calculer que la Deseada, bien exploitée avec les éléments nécessaires, donnera 30.000 pistolets journalièrement, soit 9 millions 250.000 dollars auquelque temps. Il laisserait pour cela deux cents hommes et un échafaud de fer, qui devient chaque jour plus indispensable.

Ces lignes peuvent donner une idée de cette richesse et de l'importance qu'elles a soulevé de toutes parts.

On parle également d'un nouveau Caracoles découvert dans le département de San Carlos, à 17 milles environ de la ville de ce nom, dans les premiers contreforts de la Cordillère et sous la neige même.

On y a trouvé, dit-on, d'importantes veines de cuivre, d'argent et d'or; mais comme l'on n'a jamais attaché une grande importance aux mines du sud du Chili, on croit peu à leur réalité. Cependant plusieurs demandes ont été faites.

(Extrait du *Courrier de San Francisco*.)

Les mines de la Nouvelle-Calédonie.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur du *Courrier de San Francisco*:

Nouméa, le 13 octobre 1871.

Monsieur, — Je pense que vous sarez satisfait du recevoir des nouvelles des mines de Calédonie; vous en avez entendu parler

vraient probablement ; et comme nous, vous avez pensé qu'elles ne pourraient être exploitées avantageusement.

Le commencement de la colonie ayant pris une forme de 25 kilomètres sur 10, il résulte que dans un étroit qui permet une exploitation sérieuse, quelques personnes se sont mises à la réduire d'environ 15 m, et ayant trouvé, ont été assez heureuses pour se faire conceder les 25 hectares promis.

Ensuite, en levant la serre avec une mauvaise machine, ils font, ou peuvent faire 300 onces par semaine, à quatre personnes. Une personne digne de foi, revenant des mines, m'a dit qu'elle n'avait rien vu de si riche en Australie.

Comme il est probable que la veine travaillée ne soit pas la seule, beaucoup de mineurs sont parti et attendus du Sud.

Dans toute la partie Nord de la Calédonie, on trouve la couleur ; il est présumé qu'il existe quelque chose dont une superficie de 25,000 mètres carrés, dans une contrée magnétique et sillonnée par des rivières et des dérivées du Diablot.

Insiste de vous dire que nous attendons ici une dizaine de navires moins appartenant des communes.

La Calédonie jusqu'à présent a été inconnue à beaucoup de personnes ; nos meilleurs événements et la découverte des mines nous-mêmes fonctionnent en relation avec San Francisco par la ligne de bateaux à vapeur desservant l'Australie.

Agreez, etc.

BONNAUDET.

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

OCEAN PACIFIQUE

CALIFORNIE.

Sifflet de brouillard sur la pointe Pigeon.

A partir du 10 septembre 1871, un sifflet de brouillard fut installé sur la pointe Pigeon, est de la Californie, par 37° 11' N., 142° 42' 30" O.

Par les temps de brouillard pendant une période de neige, il déclenche deux coups de sifflet de 4 secondes de durée, séparés par un intervalle alternatif de 3 secondes et de 45 secondes.

Feu fixe à la baie Yaquina (Oregon).

Le 1^{er} octobre 1871, on a allumé un nouveau feu dans une tour récemment construite sur la face Nord de l'entrée de la baie Yaquina, Oregon.

Le feu est fixe bleu, élevé à 45' au-dessus du niveau moyen de la mer, avec une intensité de 1000 mètres, et peut être vu de 12 milles à 15 milles à l'est et à l'ouest de la place.

Un signal distinctif clair, pour le soir d'une heure, est donné de 10 secondes.

Série 1, n° 1421 : carte gr. 1879.

Barre de roche dans le port de San Francisco.

Il existe dans le port de San Francisco, entre la barre de la Mission et la pointe de Bodega, une roche de granit, assez étendue, qui oblige à faire dévier le cours de la rivière de la Mission et la route de la baie de Bodega. Ce rocher a une double tête, très-peu d'épaisseur, chaque tête n'ayant pas plus de 10' de largeur et restant à 3 mètres environ l'une de l'autre. Il y a 2-3' d'eau dessous à marée basse, mais au fond de la tête sud aussi. Elles sont sur la roche, et lorsque le courant est fort, il y a un danger de naufrage. Les deux têtes sont, au N. de 0' (cote), à 925 mètres. Les avertissements de ce danger sont : la montagne Lone, couverte de trois larges de la cheminée élevée de San Francisco Assay, et des raffineries (les plus élevées dans les environs) au Sud ; le sommet de la tête Sud du rocher Mission par le massif de bâtimens qui est sur la côte à l'Est ; l'île de Alcatraz, à l'Ouest ; la côte au N. de 2000' ; carte n° 2260 ; instructions n° 112, page 2.

MER MÉDiterranée.

Canal de Suez.

Le capitaine Nares, du navire hydrographique anglais Newport, a communiqué à l'Amirauté les renseignements suivants concernant la navigation du canal de Suez :

Port-Soud. — Il n'est arrivé aucun changement matériel important dans les appareils du canal ; seulement le banc des Portes, situé à 1 mille 1/2 dans l'entrée, a presque entièrement disparu ; le fond, qui était desséché de 1996 et 1997, a augmenté de 6", et la bourse qui signale ce banc a été relevée.

A Port-Soudan, la principale entrée des docks et une partie considérable du bassin du Nil ont été creusées à 7'30".

Canal de Suez. — Le plus grand profondeur est partout au cours des canaux, mais, quand on traverse, il est donc de maintenir le navire le plus possible dans le centre, ce que le capitaine qui connaît bien ses navires fera probablement mieux que le pilote qui lui est étranger. On devra naviguer avec prudence dans les parties larges du canal, surtout dans la partie Sud des Azores, où les petits fonds occupent un grand espace que le capitaine ne connaît pas.

Entre Port-Soudan et Kantara, on peut compter minimalement sur une profondeur de 7 mètres et 7'30" (un arrêt recent fait connaître que la profondeur du canal au point de 8 mètres), et l'on trouve des plateaux avec cette même profondeur dans les autres parties du canal ; mais jusqu'au 1^{er} de ces platemens, il est difficile d'arriver immédiatement. Dans le lac Timsah, le fond est creusé à 1'6" et 1'8", et on va commencer à croiser le canal le 1^{er} d'Avril.

On a fixé sur les berges, à 900 mètres de l'autre, des corps morts qui sont assez forts pour tenir les plus grands navires. Dans le cas où un navire s'emmêlerait dans ces amarres et la planche solide est un rappel entier bonnes habitudes, il est intérêt de faire faire une corde de deux cordages placées verticalement devant, et l'assister passer dans une coupe.

Les balises en fer qui sont dans les îles sont à 4' mètres de chaque côté de l'axe ou de la partie la plus profonde du canal.

Quand on croise une corde, il faut la rapprocher le plus possible, le long de celle-ci, et, si cela n'arrive pas, il faut stopper, afin de passer avec la plus petite vitesse possible.

Les sables avareux seraient que l'on pourra faire en passant dans le canal sont celles provenant du choc du bâti contre les berges, il faut donc, quelle que soit la grandeur du navire, marcher doucement, et peut-être avec un peu de décalage, avec un grand navire, de se faire remonter par le courant à vapotier.

Lorsque le vent souffle en travers du canal, il faut bien veiller à ce que le navire ne soit pas brisé sous le vent, et dans ce cas essayer en bas tout ce qui pourraient donner une force vent, et sera préférable de stopper et de s'arrêter complètement, plutôt que de continuer à faire avancer le navire, et alors avancer en marchant, quand au est pris de la berge sous le vent.

Suez. — En passant devant la crête qui conduit à Suez, dirigez-vous du courant de marée qui porte en travers du canal, et souvent dans une direction contraire à celle en courant du canal. Le courant de marée, entre Suez et Chabat, change au Nord 2 heures avant la haute mer à Suez, et porte pendant 7 heures. Il commence à porter au Sud 1 heure avant la basse mer.

à Suez, et il continue pendant 5 heures 1/2. Aux arrêts, le courant de marée porte au Nord depuis 9 heures 30 minutes jusqu'à 4 heures 30 minutes, et au Sud depuis 4 heures 30 minutes jusqu'à 10 heures. On recommande de naviguer dans cette partie du canal avec la marée contraire.

Voyez l'instruction N° 488, page 216, et le supplément N° 1 au N° 447, publié le 20 décembre 1869.

MER ROUGE.

Récits entre Thor et Ras-Shukar.

Le capitaine G.-S. Nares, commandant le navire hydrographique Newport, fait connaître qu'il se rend que 3'30 et non 6'30 à base mort de vive eau, sur le petit banc de corail situé entre Thor et Ras-Shukar, dans le golfe de Suez.

L'escadre est bien placé sur la carte anglaise ; il est éloigné de 9 milles de chaque côté.

A 2 milles au N.-O. de ce récif est un petit banc couvert de 1'30' à base mort, et dans le vaste il y a plusieurs autres hauts fonds sur lesquels il reste de 18 à 18' d'eau.

Il est parfois à peine à voir de récif vis-à-vis de Ras-Shukar ; on peut en apprendre un peu.

Voir la carte n° 2129.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETIE

DU vendredi 8 au jeudi 14 mars 1872 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉE.

11 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, ven. d'Allemagne en 1 jour.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIE.

11 mars. Gori du Protect. Island Belle, de 54 ton., cap. Smith, all. à Haïphong ; 2 pass.-s. M. Williams, anglais, et 4 Indiens.

12 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, all. à Allemagne.

BATIMENTS SUR RADÉ.

DE GUERRE.

16 février. Frégate Transatlantique à voiles Néréide, commandée par M. Gaude, capitaine de frégate.

26 février. Frégate française à hélice Flotte, portant le pavillon de M. le contre-amiral de Lapelin, commandée par M. Juin, capitaine, de valiseuse.

DE COMMERCE.

1^{er} février. Trois mât-barque français Suivard, de 588 ton., cap. Chevillet.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETIE

DU 1^{er} au 15 mars 1872.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉE.

7 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, ven. de Haïphong en 1 jour.

7 mars. Gori du Protect. Proteus, de 42 ton., cap. Simpson, ven. de Haïphong en 1 jour, et passeur.

11 mars. Côte de Barcelone. Firth de 11 ton. est Elder, ven. de Barcelone en 25 jours.

12 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, ven. de Papetie en 1 jour.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIE.

1^{er} mars. Gori américaine Steplond, de 130 ton., cap. Pilliz, all. à Papetie ; 2 passagers.

1^{er} mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, all. à Papetie.

2 mars. Brig Havanna. First Fly, de 180 ton., cap. Chapman, all. à San Francisco.

3 mars. Gori américaine Steplond, de 130 ton., cap. Pilliz, all. à San Francisco ; 1 passager.

9 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie, all. à Papetie.

13 mars. Côte du Protect. Trouser, de 42 ton., cap. Simpson, all. aux Marquises.

NAVIRES SUR RADÉ.

— Gori du Protect. Engstria, de 182 ton., cap. Steinolt.

— Gori. Engstria Marquet, de 12 ton., cap. Steinolt.

24 février. Gori américaine Salina, de 80 ton., cap. Lindall.

26 février. Gori du Barcelone Nymphe, de 65 ton., cap. Ester.

1^{er} mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie.

11 mars. Gori du Protect. Whitley Brown, de 17 ton., cap. Reekie.

ANNONCES

AU nom du peuple français, la loi et justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que le samedi vingt-trois mars courant, heure de midi, il sera procédé par autorité de justice, place du Marché, à Papetie, à la vente d'une cheval, divers porcs, volailles, fourrage et maïs, et en outre d'une prologue.

Le tout sera payé au comptant.

Annonces au peuple français, la loi et justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que le lundi vingt-deux mars, précis moins, heure de midi, il sera procédé par autorité de justice, place du Marché, à Papetie, à la vente d'un cheval, divers porcs, volailles, fourrage et maïs, et en outre d'une prologue.

Le tout sera payé au comptant.

42

Annonces au peuple français, la loi et justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que le lundi vingt-deux mars, précis moins, heure de midi, il sera procédé par autorité de justice, place du Marché, à Papetie, à la vente d'un cheval, divers porcs, volailles, fourrage et maïs, et en outre d'une prologue.

Le tout sera payé au comptant.

43

Annonces au peuple français, la loi et justice.

VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

avenue de la Reine-Blanche :

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE. Prix, le numero.

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)